



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir des petites lignes ferroviaires dans les Cévennes et en milieu rural

Question écrite n° 8705

Texte de la question

M. Alexandre Allegret-Pilot attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur le désengagement apparent de l'État dans l'entretien et le financement des lignes de train dites « secondaires ». Le 17 mai 2025, une étudiante a été contrainte de rester sur le quai de la halte de Sainte-Cécile-d'Andorge, faute de desserte effective. Derrière ce cas se dessine une réalité plus vaste : retards récurrents, suppressions de trains sans préavis, absences de substitution, informations voyageurs défaillantes. Pour les habitants des campagnes, prendre le train devient une incertitude, le niveau de service public étant substantiellement dégradé. La situation dans les Cévennes illustre un paradoxe inquiétant : les Français sont appelés à se détourner de la voiture pour des raisons environnementales, mais les alternatives fiables - au premier rang desquelles le train - sont désinvesties. Les habitants de la région Occitanie alertent régulièrement sur la menace qui pèse sur 1 000 km de lignes ferroviaires. Malgré des efforts tarifaires et une mobilisation citoyenne massive (plus de 200 000 signatures en soutien au rail), l'État semble se retirer, segmentant les lignes, diminuant sa part de financement et laissant aux collectivités la charge d'un réseau qui nécessite de lourds investissements. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour mettre fin à la désorganisation des dessertes ferroviaires dans les Cévennes. Dans les territoires déjà enclavés, la desserte ferroviaire semble être systématiquement le service public qui se dégrade en premier. En ce sens, il lui demande également si l'État assure encore un rôle structurant dans la pérennité des petites lignes, ou s'il a décidé leur abandon pour des raisons budgétaires. Le cas échéant, il lui demande enfin quelles garanties concrètes peuvent être apportées sur le maintien et la fiabilisation du réseau ferroviaire dans les zones rurales et de moyenne montagne.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Allegret-Pilot](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8705

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Ministère attributaire : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2025